



NEWSLETTER

Lettre aux riverains n°1 • Mai 2017

EN BREF

LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE

LA FÊTE DU LABEL

LE HAMEAU DE NAVACELLES

DATES A RETENIR

LE 29 MAI 2017

Réunion publique de présentation du label «Grand Site de France».

A partir de 18h à Saint Maurice Navacelles

LE 19 JUIN 2017

Réunion publique concernant les espaces publics du hameau de Navacelles.

Une invitation pour cette réunion sera envoyée aux habitants de Saint Maurice Navacelles, Blandas, Rogues et Vissec.

DU 23 AU 25 JUIN 2017

La fête du label Grand Site de France : «Navacelles fait son Cirque».

A partir de 14h30

Plus d'information sur :

grandsitenvacelles@orange.fr

www.cirquenavacelles.com

15^{ÈME}

GRAND SITE DE FRANCE !

Le Grand Site du Cirque de Navacelles a reçu le label « **Grand Site de France** ». L'attribution du label a été officialisée le 5 janvier 2017 par la signature de la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Ségolène Royal. A cheval entre les départements du Gard et de l'Hérault, le Cirque de Navacelles devient ainsi le **15ème Grand Site de France**. Il s'étend sur plus de 46 000 ha, englobe 19 communes et fait partie intégrante du Bien Causses&Cévennes inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO depuis 2011 au titre des « paysages culturels vivants de l'agropastoralisme méditerranéen ».

« Ce label Grand Site de France, très exigeant, reconnaît à la fois la grande valeur patrimoniale du site, la qualité de son entretien et l'intérêt du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur proposé pour l'avenir. Il est un atout majeur pour le développement économique de notre territoire ! Nous devons poursuivre les engagements que nous avons pris pour maintenir ce territoire vivant et pour que le renouvellement du label dans 6 ans ne soit qu'une formalité. »

Laurent Pons

Président du Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles

LA FÊTE DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE : « NAVACELLES FAIT SON CIRQUE ! »

Tous les habitants du Grand Site de France sont invités à profiter des animations qui auront lieu du 23 au 25 juin ! Lecture de paysage, atelier «Le Cirque de Navacelles, entre imaginaire et réalité», démonstrations de fauconnerie, balade en vélo électrique, visite commentée aux belvédères de Blandas, soirée musicale...

Pour le détail du programme des animations : www.cirquenavacelles.com



UN TRAVAIL CONTINU ET COMMUN SUR LE LONG TERME

Le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles, dont sont membres les Conseils Départementaux du Gard et de l'Hérault et les Communautés de communes du Pays Viganais et du Lodévois et Larzac, est le gestionnaire du site. Sa mission est de protéger, gérer et valoriser ce site remarquable et emblématique qui accueille quelques 250 000 visiteurs par an. Ainsi, le label marque l'engagement du territoire et valorise la cohérence du travail porté par le Syndicat Mixte, en lien avec les services de l'Etat, les services des Départements, les services des Communautés de Communes, les partenaires (Offices de tourisme, CPIE des Causses Méridionaux, CAUE, les élus et professionnels du territoire). Parmi les actions et aménagements réalisés, on peut noter des études structurantes (plan de circulation et de stationnement, charte paysagère et architecturale, interprétation du patrimoine, activités de pleine nature...), et des actions de réhabilitation du bâti et du patrimoine agro-pastoral (moulins de la Foux, ferme de la Prunarède, maisons de site, petits patrimoines, restauration des paysages, interprétation et découverte durable du site).

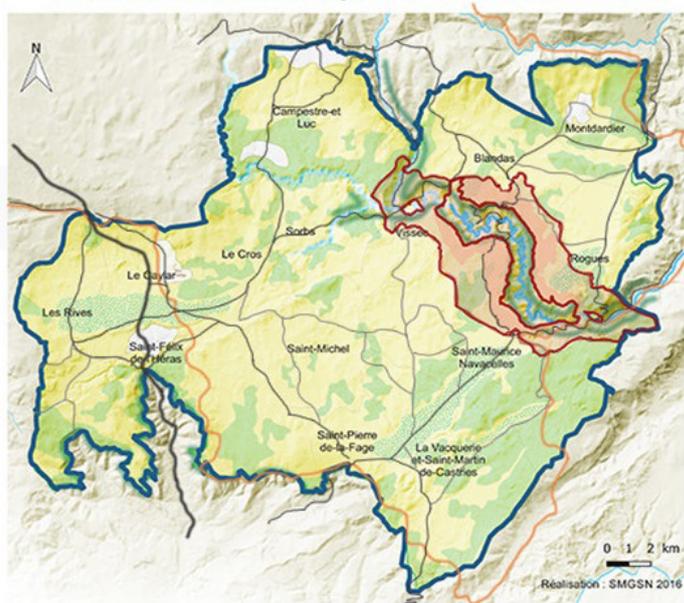
LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE, C'EST QUOI ?

L'objectif de la démarche Grand Site de France est de préserver, faire vivre et gérer de façon responsable des paysages protégés par la loi, parmi les plus connus et les plus emblématiques de notre pays, afin que chacun, habitant ou visiteur, puisse en jouir aussi bien aujourd'hui que demain. Le Cirque de Navacelles et les causses qui l'entourent en font partie.

Le Ministre en charge de l'Environnement décerne officiellement le label à un territoire ayant un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. Accordé pour une période de six ans, il reconnaît que le gestionnaire préserve les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles du site. Il certifie qu'il entretient et gère le site suivant les principes du développement durable et qu'il veille à ce que la fréquentation touristique reste compatible avec la préservation des milieux naturels et la qualité de vie des habitants.

Pour en savoir plus, réunion publique le 29 mai 18h00 à Saint Maurice Navacelles

Grand Site de France du Cirque de Navacelles et site classé



- Grand Site de France du Cirque de Navacelles
- Site Classé (8/12/1983) et extension (16/12/2016)
- Zone coeur du Bien «Causses&Cévennes» inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO

LES PROJETS POUR LES 6 ANS À VENIR

La labellisation du Cirque de Navacelles reconnaît l'engagement du Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles et ses partenaires, qui s'engagent à :

- Restaurer les espaces publics du hameau de Navacelles afin de lui restituer pleinement son caractère de beauté, d'harmonie, de stimuler sa vitalité, d'améliorer le cadre de vie et le modalité d'accueil ;
- Favoriser la découverte par des dispositifs de mobilité douce, en particulier la randonnée pédestre et les services de navettes entre les belvédères et le hameau ;
- Animer la charte paysagère et architecturale sur l'ensemble du Grand Site de France ;
- Assurer la pérennité de la gestion globale du Grand Site de France, et en lien avec le Bien Causses & Cévennes inscrit au Patrimoine Mondial de l'humanité.

CONTACTS

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES

3, avenue du Sergent Triaire
30120 Le Vigan

04 99 54 27 21

grandsitenavacelles@orange.fr
www.cirquenavacelles.com

Facebook : Grand Site du Cirque de Navacelles

